

VILLE DE PHALSBOURG



B.P. 204
57372 PHALSBOURG Cedex

Tél. 03.87.24.40.00

Fax 03.87.24.10.00

ARR.m.22.16

TF

ARRETE

Le Maire de PHALSBOURG

Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de l'illumination du sapin de Noël ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit du jeudi 01 à 08h au lundi 05 décembre à 08h dans les rues suivantes :

- Le parvis devant l'Hôtel de Ville

ARTICLE 2:

Les dispositions du présent arrêté sont publiées par voie d'affichage. Elles sont rappelées sur place par la pose de panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Services Techniques

Fait à PHALSBOURG, le 28 novembre 2022

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE

